

RAPPORT DE LA

tenue au Caire,
République arabe d'Égypte
15-18 septembre 1973

**QUATRIÈME SESSION DE
LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
AU PROCHE-ORIENT**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion N°
AGP: 1973/M/8

RAPPORT DE LA
QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU
PROCHE-ORIENT

Le Caire, République arabe d'Egypte
15 - 18 septembre 1973

DIVISION DE LA PRODUCTION VEGETALE ET DE LA PROTECTION DES PLANTES
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1973

MR/E2647/c

INTRODUCTION

A l'aimable invitation du gouvernement de la République arabe d'Egypte, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué au Caire, du 15 au 18 septembre 1973, la quatrième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient. Il a invité tous les gouvernements membres de la Commission à se faire représenter par des délégués et prié le Gouvernement des Emirats arabes unis, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCPEA) d'envoyer des observateurs.

La session a été ouverte par M. Mohamed Mohed Zaki, Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, qui a salué les participants au nom de son gouvernement. Il a particulièrement souhaité la bienvenue aux délégués de l'Arabie saoudite et de l'Oman, pays qui sont récemment devenus membres de la Commission. Il a souligné l'importance de la lutte contre le criquet pèlerin et l'interdépendance des pays de la région à cet égard, ce qui a été la raison profonde de la création de la Commission. Il a déclaré que son gouvernement avait été très vivement préoccupé par la situation potentiellement dangereuse qui s'était créée au début de 1973 dans le sud-ouest de la péninsule Arabique, mais il a été heureux d'apprendre que les mesures prises à temps par les gouvernements intéressés, et coordonnées par la FAO avaient permis de conjurer la menace sans tarder. C'est un autre exemple, a-t-il ajouté, de la valeur de l'action concrète et de l'esprit de collaboration entre les pays pour combattre cet ennemi séculaire de l'agriculteur, qui ne pourrait être défait autrement. Il a exprimé son espoir sincère que cette coopération se développerait encore, pour le plus grand profit de tous les intéressés.

M.A.A. Moursi, Représentant régional adjoint dans la région du Proche-Orient, parlant au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le gouvernement de la République arabe d'Egypte de son aimable invitation à tenir la session au Caire et des nombreux services qu'il a fournis à cette occasion. Il a appelé l'attention des Etats Membres sur les développements importants de la situation acridienne en 1972/73 et sur les mesures qui ont été prises en temps opportun pour y faire face. Cette action a empêché que le criquet pèlerin cause, dans les récoltes des pays affectés, des dévastations qui auraient été autrement inévitables. Il a déclaré que la FAO s'intéressait beaucoup aux activités de la Commission et continuerait à accorder son plein appui au programme de lutte contre le criquet pèlerin.

Bureau

Président: M. Salim B. Hadramy, Arabie saoudite

Vice-Président: M. Mostafa El-Nahas, République arabe d'Egypte

La préparation du projet de rapport a été confiée au Secrétariat de la FAO. MM. Gurdas Singh et A. Khasawneh, du Secrétariat de la FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

Avant la clôture de la session, les délégués ont remercié le Gouvernement de la République arabe d'Egypte de sa généreuse hospitalité et des services fournis pour la réunion. Ils ont aussi félicité le Président de l'efficacité et de la courtoisie avec lesquelles il avait dirigé les débats.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs et les fonctionnaires de la FAO dont les noms suivent.

Délégués des Etats Membres de la FAO

République arabe d'Egypte

Mostafa El Nahas
Director-General
Desert Locust Research, Control and Agro-Aviation Department
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Dokki, Le Caire

Mohamed Fahmi Leheta
Senior Research Officer
Institute of Plant Protection Research
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Dokki, Le Caire

Mohamed El Said Hassanein
Senior Research Officer
Institute of Plant Protection Research
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Dokki, Le Caire

Bahreïn

S. Al-Alwi
Head, Plant Protection Section
Department of Agriculture
Bahreïn.

Irak

Selim Rehim Al Mohanna
Head, of Pest Control
Department of Plant Protection
Bagdad

Jordanie

Hani Haddadin
Chief, Plant Protection Section
Ministry of Agriculture
Amman

Koweït

Gharib Khamis Gharib
Head of Plant Protection
Agriculture Department
Koweït

Liban

Anis Jalloul
Director, Department of Plant Protection and Quarantine
Ministry of Agriculture
Beyrouth

République démocratique populaire du Yémen

Ahmed Ali Audahi
Locust Liaison Officer
Ministry of Agriculture
P/O Box 116,
Aden

Oman

Mohamed Redha Hassan
Chief of Research
Agriculture Department
Oman

Qatar

Michel Farah
Officer-in-Charge, Extension Work
Ministry of Industry and Agriculture
Doha

Mohamed Fouad Thabet
Head of Plant Protection Section
Ministry of Industry and Agriculture
Doha

Arabie saoudite

Salem B. Hadramy
Director General, Research Station
Ministry of Agriculture
Djeddah

Soudan

Abdel Moneim Hassan Karar
Head, Locust Control Section
Plant Protection Department
Ministry of Agriculture
Khartoum

Observateurs

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCPEA)

Adefris Bellehu
Directeur, OLCPEA
P.O. Box 4255
Addis-Abéba

Fonctionnaires de la FAO

Gurdas Singh
Fonctionnaire principal
Lutte et interventions d'urgence antiacridiennes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

M. A. Khasawneh
Fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne
Centre international pour la lutte antiacridienne
P.O. Box 327
Djeddah, Arabie saoudite

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. La situation acridienne en 1972/73 et prévisions
6. Examen des activités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin menées par les Etats Membres en 1972/73 et plans d'avenir
7. Interventions d'urgence
8. Examen du rapport du Comité exécutif
9. Moyens disponibles pour la prospection et la lutte antiacridiennes dans les Etats Membres de la Commission
10. Aide à la République démocratique populaire du Yémen
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne dans les pays du Proche-Orient d'août 1972 à août 1973

1. La Commission a été saisie d'un bref exposé sur la situation acridienne, préparé par le Secrétariat de la FAO. Celui-ci a été mis à jour à l'aide des renseignements supplémentaires fournis par les délégués et les observateurs.
2. Dans le sud-est de la République arabe d'Egypte, quelques criquets ont été aperçus près des monts Elba en novembre et décembre; aucune reproduction n'a été signalée. A l'exception de quelques groupes de criquets ailés qui ont été observés en mai sur une superficie de 0,5 km², et qui ont été combattus, le pays a été déclaré exempt de toute activité acridienne de quelque importance.
3. Dans l'Oman, des pluies étendues sont tombées au début de juillet, lors du passage d'une dépression tropicale. A la fin de juillet et en août, des criquets épars ont été notés dans quelques zones, mais on en a vu sensiblement moins que durant les prospections plus étendues qui avaient été faites en juin. Il se peut que quelques criquets aient quitté l'Oman en juillet et que les autres se soient reproduits dans ce territoire car, durant le mois de septembre, un essaim immature dense de taille moyenne et un autre essaim immature de petite taille ont été aperçus et un nombre considérable de criquets ont été observés dans sept autres zones. Il se peut que certains des criquets aperçus en septembre aient gagné le sud-ouest de la péninsule Arabique. Un autre essaim a été repéré au sud de l'île de Masirah en novembre, ce qui a donné à penser qu'une migration importante était en cours vers le nord, à partir de l'Arabie orientale. Il n'y a pas eu de nouvelles signalisations dans l'Oman, tandis que des ailés épars ont été notés en plusieurs points des Emirats arabes unis, en mai et juin.
4. La plus grande partie du sud-ouest de la péninsule Arabique a reçu de fortes pluies lors du passage d'un cyclone à la fin d'octobre. Les conditions ont été favorables à la reproduction pendant toute la deuxième moitié de 1972, spécialement en Arabie saoudite. Des traitements ont été exécutés en août contre des groupes de larves et de jeunes ailés sur la côte, (région de Qunfidah), et à l'intérieur des terres (près de Najran et in Sulayyih). Seuls des criquets dispersés ont été signalés en septembre et en octobre. Au début de novembre, un essaim mature a été observé en train de pondre près de Qunfidah; des équipes de prospection ont trouvé des groupes de criquets matures sur 20 km², en densité maximum de 4 000 à l'hectare. A la même époque, on a vu d'autres populations en train de pondre, ainsi que des groupes de larves et de jeunes ailés. Des traitements ont été exécutés dans cette zone et plus au sud près de Jizan, où des groupes de criquets en train de s'accoupler ont été découverts sur 50 km², en densité maximum de 3 000 environ à l'hectare. La reproduction s'est poursuivie en décembre dans ces deux zones. Immédiatement au sud de Qunfidah, il y avait de nombreuses infestations qui s'étendaient sur 150 km environ vers le nord; des larves comprenant de nombreuses bandes étaient présentes dans plusieurs zones, ainsi que des jeunes ailés et des criquets matures. La densité de ces populations variait beaucoup, le maximum signalé étant de 5 000 criquets environ à l'hectare. Des bandes larvaires ont été signalées dans la région de Jizan. Des traitements ont été exécutés dans toutes ces zones. En janvier, plusieurs essaims se sont formés dans l'Arabie saoudite. On a intensifié les opérations de lutte en faisant appel à deux avions pour effectuer des pulvérisations et, à la fin d'avril, la plupart des essaims, et même les populations éparses, avaient été maîtrisés. Entre mai et septembre, seuls quelques criquets clairsemés ont été découverts dans certaines parties du pays.
5. En 1972, la population acridienne a connu de grandes fluctuations dans la République démocratique populaire du Yémen. Une augmentation de la population acridienne et des reproductions de solitaires ont été notées chaque mois, d'août 1972 à mars 1973. Un essaim diffus et des groupes de criquets matures et immatures ont été observés en août. Durant le même mois, une augmentation générale de la population acridienne a été notée en plusieurs points de l'est de la côte et dans la région de Dathina, et une infestation étendue de larves des

deuxième au cinquième stades et de jeunes ailés a été repérée dans l'oued Masip, sur une superficie de 5 x 3 km environ. De grandes concentrations de larves se sont formées partout et 38 bandes en marche ont été observées dans cette zone. Des traitements ont été entrepris et toutes les infestations ont été maîtrisées. En septembre, les infestations étaient relativement faibles mais de grosses concentrations, contre lesquelles des traitements ont été effectués, ont été découvertes en quelques endroits, surtout dans les zones cultivées. Une population de criquets épars et de bandes larvaires a été observée en octobre sur les plaines côtières. Des opérations de lutte ont été entreprises et toutes les infestations larvaires ont été traitées. En novembre, quelques larves solitaires des quatrième et cinquième stades ont été capturées dans les zones côtières de Khoromera, Ahwar et Khaber, et une augmentation générale du nombre des criquets ailés a été observée partout, mais plus spécialement dans les plaines côtières. La population acridienne a continué à augmenter en décembre et, en outre, les éclaireurs surveillant les frontières ont signalé à Al-Aber un essaim diffus de criquets à des stades de maturité divers. Cette signalisation a été confirmée par la suite. La population potentiellement dangereuse d'ailés matures et immatures a continué à augmenter dans les plaines côtières, où les conditions écologiques étaient très favorables après les fortes pluies d'octobre. Toutes ces zones ont été tenues sous surveillance constante.

6. Une première infestation importante de larves des deuxième au cinquième stades a été découverte sur 151 km² dans l'oued Amsabihia (delta d'Abeyan) durant le mois de janvier 1973. Des groupes de criquets en train de pondre et de s'accoupler ont aussi été aperçus dans le delta d'Abeyan. Des opérations de lutte ont été immédiatement organisées dans les zones infestées par les larves. En février - mars 1973, la situation est devenue très grave, des infestations importantes et très étendues de larves à tous les stades et de jeunes ailés ayant été découvertes près du pied des collines dans trois parties de l'ouest de la côte: le delta d'Abeyan, la région de Jawlla-Fiyouch et celle d'Amrija-Khoromera. Les infestations étaient très denses dans certains endroits. Au total, environ 1 100 km² étaient infestés. De janvier à mars, la situation acridienne est restée assez sérieuse sur les plaines côtières. Il y avait entre Abeyan et Khoromera des groupes épars de criquets en train de s'accoupler et de pondre, des larves du premier au cinquième stades et de jeunes ailés. De vastes opérations de lutte terrestre ont été menées continuellement, de janvier à mars 1973. Des traitements aériens contre les jeunes ailés clairsemés qui avaient échappé aux traitements terrestres ont été exécutés du 20 au 28 mars. Après les opérations aériennes, le nombre des ailés dispersés a sensiblement diminué partout. A partir d'avril, la population acridienne est restée faible jusqu'en juillet. En août et en septembre, on a observé des reproductions de faible ampleur contre lesquelles des traitements ont dû être entrepris.

7. Dans la République arabe du Yémen, de faibles averses ont été enregistrées en juillet et août 1972. Elles ont été suivies de fortes précipitations en octobre, dans la plus grande partie de Tihama. Il en est résulté des conditions favorables à la reproduction des criquets. D'août à novembre, des larves et des ailés épars ont été observés dans la plus grande partie de l'aire de reproduction, à raison de 15 à 1 000 ailés à l'hectare. En décembre, la population d'ailés était en train de diminuer, tandis que l'on a observé sur une superficie de 20 km² environ des concentrations denses de larves des premier au cinquième stades, contre lesquelles des traitements ont été réalisés. A partir de janvier, on a vu très peu d'ailés épars. Ils se trouvaient d'ailleurs presque exclusivement dans les cultures.

8. Sur les plaines côtières soudanaises de la mer Rouge, seul le delta du Tokar offrait des conditions favorables à la reproduction. Peu de criquets ont été découverts lors des prospections faites en octobre. Toutefois, à la suite des pluies et de l'inondation du delta du Tokar en octobre et en novembre, la reproduction s'est déroulée dans de bonnes conditions et le nombre des criquets a fortement augmenté, au point que des groupes de larves et de jeunes ailés se sont formés en décembre sur 65 km² dans le delta du Tokar. Un essaim pondant et des groupes d'ailés matures ont été aperçus au même endroit en décembre. Des traitements ont été organisés dans cette zone. En juin et juillet, des concentrations de criquets ont été à nouveau découvertes dans la province du nord. Des traitements ont été entrepris.

9. Les autres pays du Proche-Orient ont été déclarés exempts de toute activité acridienne.

Prévisions

10. Il y a des populations acridiennes importantes dans la République démocratique populaire du Yémen et d'autres pourraient émigrer de l'Oman dans le sud-ouest de la péninsule Arabique, où les conditions sont favorables à la reproduction. Il faut donc accorder une attention spéciale aux zones susmentionnées. En outre, durant les mois à venir, il faudra surveiller les Tihamas saoudienne et yéménite, ainsi que la région du delta du Tokar (Soudan).

Opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin en 1972/73 et plans d'avenir

11. La Commission a passé en revue les opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin menées par ses Etats Membres en 1973 et elle a aussi examiné les plans d'avenir. Elle a noté que, grâce aux conditions exceptionnellement favorables dans le sud-ouest de la péninsule Arabique, les populations acridiennes avaient augmenté rapidement au point qu'une situation potentiellement dangereuse s'était créée au début de 1973. Des traitements ont été entrepris sans tarder dans la République démocratique populaire du Yémen, en Arabie saoudite, au Soudan et dans la République arabe du Yémen, ce qui a conjuré le risque de voir se déclencher un nouveau cycle d'invasions. Les autres pays de la région ont exercé une surveillance constante sur leurs zones respectives et des opérations de lutte de faible envergure ont dû être entreprises dans quelques cas contre des concentrations d'ailés.

12. Notant que les populations de criquets pouvaient augmenter rapidement et soudainement dans des conditions favorables, spécialement le long de la mer Rouge, sur le pourtour du golfe d'Aden et dans l'Oman, la Commission a vivement recommandé qu'une surveillance rigoureuse continue à être exercée sur les zones de reproduction importantes dans tous les Etats Membres. Elle a aussi estimé qu'il fallait tenir prêts des moyens suffisants dans les zones stratégiques, pour faire face à toute détérioration importante de la situation acridienne qui pourrait se produire dans l'avenir.

13. La Commission a souligné la nécessité de reconstituer les stocks d'insecticide et d'équipement, spécialement dans les pays où des opérations de lutte ont été exécutées durant la campagne 1972/73. Elle a noté avec satisfaction l'offre du Directeur de l'OLCPEA de prêter des insecticides aux Etats Membres du Proche-Orient quand ils en auront besoin pour des opérations d'urgence, à charge pour eux de les remplacer.

14. Considérant l'importance stratégique particulière du littoral saoudien de la mer Rouge et des aires de reproduction de l'Oman, la Commission a décidé qu'il faudrait prendre des mesures pour organiser des prospections spéciales dans les zones en question aux époques appropriées (novembre-mars), sur une base plus ou moins régulière. Au moins quatre agents de lutte antiacridienne des autres Etats Membres, selon les besoins, devraient être invités à participer à ces prospections et il faudrait renforcer progressivement le secrétariat de la FAO à Djeddah en le dotant de véhicules et d'autres équipements supplémentaires (rapport du Comité exécutif, paragraphes 9 - 12). Pour assurer la préparation et l'exécution rationnelles des prospections spéciales, particulièrement dans la Tihama saoudienne, un agent supérieur pourrait rester dans la zone pendant toute la saison de reproduction. En outre, des dispositions devraient être prises pour organiser des prospections spéciales analogues dans l'Oman.

15. Reconnaissant le rôle important joué par les aéronefs durant les opérations de 1973 dans la péninsule Arabique, la Commission a recommandé d'encourager leur utilisation dans les campagnes futures. Elle a noté avec satisfaction que l'OLCPEA et quelques pays de la région étaient disposés à fournir des aéronefs en cas de besoin. Elle a recommandé en outre que les gouvernements envisagent la création de leur propre unité aérienne, dans les pays où il n'en existe pas encore.

Interventions d'urgence

16. La Commission a été saisie d'un rapport circonstancié relatant les mesures prises sur les plaines côtières de la mer Rouge et dans la région du golfe d'Aden, et elle a noté avec satisfaction que l'action entreprise en temps opportun par les divers services nationaux antiacridiens, dûment épaulés par la FAO chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, avait permis de conjurer pour l'instant le risque de voir se déclencher un nouveau cycle d'invasions. Ces développements de grande importance sont brièvement récapitulés aux paragraphes 17 - 29.

17. Une situation potentiellement dangereuse s'est créée sur le pourtour de l'extrémité sud de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Des pluies exceptionnellement abondantes et étendues s'étaient abattues, surtout après le passage d'un cyclone tropical à la fin d'octobre 1972, et les conditions étaient très propices à la reproduction dans de nombreuses zones. D'où une augmentation rapide des populations. A la fin de décembre, il y avait de nombreuses bandes larvaires et des groupes importants de larves, de jeunes ailés et d'ailés matures.

18. Au Soudan, un essaim pondéur et un grand nombre d'ailés et de larves ont été découverts en décembre dans la région de Tokar et des traitements ont été exécutés.

19. Les criquets se sont reproduits dans d'excellentes conditions sur les plaines côtières de la République démocratique populaire du Yémen, dans la Tihamah yéménite (République arabe du Yémen) et dans le sud de la Tihamah saoudienne. Des traitements ont été entrepris dans toutes ces zones et, à la fin de 1972, il ne restait que peu de criquets dans la Tihamah yéménite et dans la République démocratique populaire du Yémen. Les principales populations se trouvaient en Arabie saoudite, pays où un essaim pondéur a été signalé en novembre et dans lequel de nombreuses bandes larvaires et des groupes importants de larves, de jeunes ailés et d'ailés matures ont été repérés par la suite. Grâce aux pluies largement distribuées et bien réparties qui se sont abattues ultérieurement sur cette zone, les conditions ont continué à être favorables à la reproduction et, malgré les traitements, les populations de criquets se sont multipliées rapidement. Au milieu de janvier, il y avait un grand nombre de petits essaims, de nombreuses bandes larvaires dans la région de Qunfidah et des populations acridiennes largement distribuées au nord de cette zone, presque jusqu'à Djeddah. La situation était donc assez sérieuse et les équipes terrestres avaient du mal à y faire face.

20. Le fonctionnaire principal responsable du Groupe des opérations de lutte et des interventions d'urgence antiacridiennes s'est rendu en Arabie saoudite en janvier pour se faire une idée sur place de la situation acridienne et prendre les dispositions nécessaires en vue d'y remédier. A la suite d'une réunion avec le Ministre de l'agriculture et avec d'autres hauts fonctionnaires du Ministère, il est apparu que la situation acridienne échappait au contrôle des équipes terrestres et que les essaims allaient probablement se diffuser vers le nord et le nord-est, si des pulvérisations aériennes n'étaient pas entreprises immédiatement pour les détruire. Il a aussi été décidé de fournir des crédits supplémentaires pour assurer un soutien terrestre approprié aux opérations aériennes. Des dispositions ont également été prises avec les ministères intéressés pour qu'ils autorisent l'entrée et l'utilisation des avions dans les zones infestées. Après avoir procédé à ces divers arrangements, le fonctionnaire principal est parti pour Addis-Abéba où il a obtenu de l'OLCPEA qu'elle prête un de ses avions bimoteur pour pulvérisations, avec son équipage, puis il s'est rendu à Khartoum, pour obtenir un autre avion et le détachement de deux agents de lutte antiacridienne pour aider aux opérations en Arabie saoudite.

21. Un avion pour pulvérisations (Piper Super-Cub) du Gouvernement du Soudan, piloté par le capitaine Tijani M. Bannaga, est donc arrivé le 11 février à Djeddah, où il a été rejoint quatre jours plus tard par l'avion de l'OLCPEA (bimoteur Islander), piloté par le chef pilote de l'OLCPEA, le capitaine Abebe Wordofa, lequel était accompagné de son mécanicien, M. A.D. Ainan. D'autre part, deux agents de lutte antiacridienne venant du Soudan sont arrivés à Djeddah. M. G. Popov, du "Centre for Overseas Pest Research" de Londres, est également arrivé durant la première semaine de février et il a aidé à planifier et à superviser les opérations aériennes.

22. Après accomplissement des formalités préliminaires, les avions ont commencé leurs opérations le 19 février. Les opérations aériennes ont toujours été étroitement coordonnées avec les prospections et les traitements terrestres, formant ainsi partie intégrante de la campagne de lutte générale. Les deux avions devaient surtout effectuer des pulvérisations et, grâce à leur intervention de vastes superficies ont été rapidement et efficacement débarrassées des infestations acridiennes. Les conditions de milieu différaient beaucoup, de même que le mode de distribution des populations acridiennes. Le type d'insecticide et les modalités d'application ont été choisis de façon à répondre le mieux aux exigences de chaque situation particulière. En outre, les avions ont joué un rôle important dans les activités de prospection et dans la liaison entre les bases avancées et Djeddah, ce qui a déchargé dans une certaine mesure de ces tâches les véhicules terrestres qui étaient nécessaires pour les opérations de lutte.

23. Après élimination des principales infestations, l'avion de l'OLCPEA a regagné sa base le 15 mars. En plus des heures de vol consacrées aux activités de prospection et de liaison, il avait réalisé 26 heures de pulvérisation effective. Le deuxième avion - celui du Gouvernement du Soudan - est resté pour aider à prospecter et à combattre les populations acridiennes qui subsistaient. Il a regagné Khartoum le 22 avril, après avoir réalisé 51 heures de pulvérisation.

24. Entre-temps, des populations acridiennes et des bandes larvaires avaient été signalées sur de grandes étendues dans la République démocratique populaire du Yémen. De vastes opérations de lutte ont permis d'éliminer la plupart d'entre elles. En mars, il y avait encore sur une vaste superficie des populations acridiennes clairsemées qu'il a été impossible d'éliminer par les méthodes usuelles de traitement terrestre. L'OLCPEA a fourni un autre avion pour aider à prospecter et à traiter les zones plus vertes où ces populations semblaient devoir se concentrer et continuer à se reproduire. Cet avion a atteint Aden le 19 mars et il a opéré pendant 10 jours dans la République démocratique populaire du Yémen. Son intervention a aidé à réduire encore les populations et il n'y avait plus que quelques criquets à la fin d'avril.

25. L'Annexe I donne des précisions sur les opérations de lutte entreprises dans toutes ces zones.

26. Le fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne affecté à Djeddah a tenu tous les Etats Membres de la Commission, ainsi que les autres commissions et organisations anti-acridiennes régionales, constamment au courant de la situation acridienne et des mesures prises pour y faire face. Etant donné la gravité de cette situation, qui pouvait être comparée à juste titre avec celle de 1967/68, le Directeur général de la FAO a adressé le 2 mars une mise en garde spéciale suivie d'une autre le 24 mai.

27. On verra que des infestations acridiennes considérables ont continué à être signalées depuis novembre 1972 dans plusieurs des zones entourant l'extrémité sud de la mer Rouge et le golfe d'Aden. Les traitements entrepris par les diverses organisations nationales et régionales, dûment épaulées par la FAO chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, ont permis pour l'instant d'éviter le danger de voir se déclencher un nouveau cycle d'invasions. Dans sa dernière communication, le Directeur général de la FAO a toutefois souligné la nécessité pour tous les pays affectés de poursuivre leurs efforts en vue de tenir sous surveillance constante les zones de leur compétence et de conserver des ressources prêtes à être utilisées pour des opérations de lutte durant les mois à venir.

28. La Commission a noté avec satisfaction les mesures prises rapidement par les divers services nationaux, ainsi que l'aide fournie à temps et la coordination efficace assurée par la FAO et, en particulier, par le Secrétariat de la FAO à Djeddah. Ces mesures ont permis de réprimer les infestations sans retard. La Commission a néanmoins estimé que l'amélioration actuelle de la situation ne devait pas engendrer un excès d'optimisme. Tous les pays doivent rester constamment vigilants et tenir des ressources prêtes pour faire face à toute dégradation importante de la situation acridienne qui pourrait se produire dans les mois à venir.

29. La Commission a remercié l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain, son Directeur et le gouvernement du Soudan de leur prompt assistance pour les opérations d'urgence. D'autre part, la Commission a noté avec satisfaction le travail accompli par les équipes terrestres de l'Arabie saoudite et recommandé le renforcement ultérieur des services antiacridiens saoudiens, non seulement pour venir en aide à ce pays mais aussi pour le plus grand profit de l'ensemble de la région.

Rapport du Comité exécutif

30. La Commission a approuvé le Rapport du Comité exécutif (Annexe II) et, comme le recommandait le Comité exécutif, elle a adopté formellement le programme de travail et budget pour 1974, ainsi que les comptes pour 1971 et 1972.

Comité exécutif

31. Se référant au Rapport du Comité exécutif (par. 36), la Commission a élu les pays suivants membres du Comité exécutif pour 1973/74 et appelé le Soudan et la Jordanie à la présidence et à la vice-présidence respectivement, pour la période susmentionnée;

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| 1. République arabe d'Egypte | 2. Jordanie |
| 3. Qatar | 4. Arabie saoudite |
| 5. Soudan | |

Moyens disponibles pour la prospection et la lutte antiacridiennes

32. La Commission a passé en revue les moyens de lutte et de prospection disponibles dans les pays et recommandé que la République démocratique populaire du Yémen, l'Arabie saoudite, le Soudan et la République arabe du Yémen, pays où des traitements avaient été entrepris plus fréquemment dans le passé et seraient sans doute nécessaires dans l'avenir, reconstituent leurs stocks d'insecticides. L'Annexe III donne des précisions sur les moyens disponibles pour la prospection et la lutte antiacridiennes.

Assistance à la République démocratique populaire du Yémen

33. Se référant à la recommandation qu'elle avait formulée à sa troisième session (par. 33 du rapport), la Commission a estimé qu'il était indispensable de continuer à accorder une attention spéciale à la République démocratique populaire du Yémen et à la République arabe du Yémen dans l'intérêt de l'ensemble de la région et elle a décidé d'affecter au financement des dépenses opérationnelles de prospection et de lutte dans la République démocratique populaire du Yémen un montant de 10 000 dollars par an en 1975 et 1976, sur les 30 000 dollars prévus annuellement au titre des "prospections et reconnaissances". Si une demande de fourniture d'équipement était présentée, elle pourra être satisfaite avec les fonds inscrits à la rubrique pertinente dans le budget du Fonds de dépôt pour 1973 ou même par virement à partir d'autres postes budgétaires.

34. Comme elle l'avait déjà fait à sa troisième session (rapport, par. 35), la Commission a à nouveau recommandé que, compte tenu de l'utilité des opérations antiacridiennes dans la République démocratique populaire du Yémen, le gouvernement inclue le projet de lutte contre le criquet pèlerin et de protection des plantes dans son chiffre de planification indicatif après 1973.

35. La Commission a noté avec satisfaction que le projet de lutte contre le criquet pèlerin dans la République arabe du Yémen avait été inclus dans le programme du pays pour la période 1974-1976 et que celui-ci prévoyait un expert des bourses d'étude et des crédits pour les dépenses opérationnelles.

Questions diverses

36. La Commission a été saisie d'un rapport du Secrétariat de la FAO sur les suites données à la recommandation formulée par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin à sa seizième session (rapport, paragraphes 38-44) au sujet du programme de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et, spécialement, à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien. Elle a noté que la majorité des gouvernements n'étaient pas disposés à verser, pour payer les dépenses des stagiaires, des contributions venant s'ajouter à celles qu'ils versent déjà aux divers fonds de dépôt. Reconnaisant l'utilité de la formation, la Commission a autorisé la FAO à utiliser le solde non engagé du fonds de dépôt 9409 pour payer les dépenses des stagiaires appartenant aux Etats Membres de la Commission.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

37. La Commission a proposé que sa prochaine session se tienne en 1974, à une date et un lieu qu'il appartiendra au Directeur général de la FAO de fixer en consultation avec le gouvernement du pays hôte. Cette session de la Commission serait précédée de la prochaine session de son Comité exécutif.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS EFFECTUES D'AOUT 1972 A AOUT 1973

ANNEXE I

LIEU	MOIS ET ANNEE	TYPE D'INFESTATION (essaims, ailés épars, Larves)	INSECTICIDES UTILISES			MODE D'APPLICATION (aérien ou terrestre)
			H.C.H. APPAT (en kg)	H.C.H. POUDRE (en kg)	LIQUIDES EN LITRES	
			MALATHION VUF	H.C.H. 15 %	DIÉLDRINE 20 %	
République démocratique du Yémen						
1. Oued Masip 1335 N 4653 E	Août 72	Jeunes ailés, larves	1 000	1 500	200	Terrestre
2. Trayah 1306 N 4521 E	Sept.	idem	-	1 200	-	idem
3. Ramlah	idem	idem	-	450	-	idem
4. Swad 1345 N 4602 E	idem	idem	-	200	-	idem
5. Wadhia 1345 N 4602 E	idem	idem	-	350	-	idem
6. Ahwar 1325 N 4645 E	Sept. et Oct. 72	idem	-	100	-	idem
7. Amrija 1303 N 4435 E	Oct. 72	idem	500	700	200	idem
8. Khaber 1325 N 4614 E	idem	idem	-	100	-	idem
9. Oued Amsahbia 1315 N 4515 E	Janv. 73	Jeunes ailés, larves	2 000	4 000	700	Terrestre
10. Abyan 1308 N 4518 E	Fév. et mars 73	idem	4 600	9 100	4 600	idem
11. Jawlal et Fiyoush	idem	idem	-	200	2 600	idem
12. Amrija et Khoromera 1303 N 4435 E	Fév. et mars 73	Larves	-	-	2 200	Terrestre

ANNEXE I (suite)

LIEU	MOIS ET ANNEE	TYPE D'INFESTATION (essaims, ailés épars, larves)	INSECTICIDES UTILISES				MODE D'APPLICATION (aérien ou terrestre)	
			H.C.H. APPAT (en kg)	H.C.H. POUDRE (en kg)	MALATHION VUF	LIQUIDES EN LITRES H.C.H. 15 %/o DIELDRINE 20 %/o		
13. Delta d'Abyan, Jawla, Fiyosh	Mars	Jeunes ailés, larves	-	-	-	1 080	3 660	Aérien
14. Oued Masip 1335 N 4653 E	Août 73	Larves	-	Une tonne	-	-	-	Terrestre
<u>République arabe du Yémen</u>								
El Gar 1605; 4255	Déc. 72	Bandes de larves des 1er au 5ème stades	-	3 000	-	-	45	Terrestre
idem	Janv. 73	Jeunes ailés et groupes de larves du 5ème stade	-	850	-	-	25	idem
<u>Arabie saoudite</u>								
Lith, Quin-fida Jizan, Riyadh	Déc. 72 à mai 73	Essaims, ailés et larves	31 000	80 000	-	11 275	40 425	Aérien et terrestre
<u>Soudan</u>								
Dabbat Salim Mafris, Burur	Déc. 72	Ailés, larves	1 918	-	2 005	-	-	Aérien et terrestre
Um Barki, Karlat, Afafiet Adai, Dambil, Debbat Salim	Janv. 73	-	5 250	-	10 365	700	-	-
Tilit, Khore, Ashot, Gowb et Balatat	Fév. 73	-	900	-	5 040	-	-	Terrestre
Khore, Gowb et Ashot	Mars 73	Ailés	-	-	152	-	-	-
Oued El-Adora	Juin 73	-	-	-	-	2 400	-	Aérien et terrestre